



Présidence de : M. Aymeric ROBIN

Secrétaire de Séance : M. Nicolas BOUCHEZ (Maulde)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 51

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 51

Membres présents : 39

M. Aymeric ROBIN (Raismes) – Président

M. Michel QUIÉVY (Mortagne-du-Nord), M. Salvatore CASTIGLIONE (Wallers), M. Pascal JEAN (Neuville-sur-Escout), Mme Nathalie COLIN (Rosult), M. Jean-Marc MONDINO (Saint-Amand-les-Eaux), M. Jean-François DELATTRE (Haspres), M. Jean-Noël BROQUET (Thun-Saint-Amand), M. Jean-Paul RYCKELYNCK (Haveluy), M. Christophe PANNIER (Bruille-Saint-Amand), M. Jean-Claude MESSENGER (Lecelles) - Vice-Président(e)s

M. Patrick KOWALCZYK (Abscon), M. Claude REGNIEZ (Avesnes-le-Sec), M. Michel BLAISE (Bellaing), Mme Véronique LEROY (Bousignies), Mme Carole LELEU (Brillon), M. Waldemar DOMIN (Château-l'Abbaye), M. Michel VÉNIAT (Douchy-les-Mines), M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (Flines-lez-Mortagne), M. Bruno RACZKIEWICZ (Haulchin), Mme Stéphanie HUGUES (Hélesmes), M. Jean-Paul COMYN (Hérin), M. Arnaud BAVAY (Hordain), M. Éric BLONDIAUX (La Sentinelle), M. Jean-Michel DENHEZ (Lieu-Saint-Amand), M. Jean-Marie TONDEUR (Marquette-en-Ostrevant), M. Ludovic AIGUIER (Mastaing), M. Nicolas BOUCHEZ (Maulde), M. Gérald THURU (Millonfosse), M. Jacques DUBOIS (Nivelle), M. Daniel SAUVAGE (Noyelles-sur-Selle), M. Bruno LEJEUNE (Oisy), M. Patrick TRIFI (Raismes), M. Charles LEMOINE (Roelux), Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (Rumegies), M. Jean-Marie LECERF (Thiant), M. Dominique SAVARY (Trith-Saint-Léger), Mme Annie AVÉ-DELATTRE (Wasnes-au-Bac), M. Jean-François BURETTE (Wavrechain-sous-Denain), –
Membres du Bureau

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : 11

M. Ludovic ZIENTEK (Bouchain) a donné pouvoir à M. Jean-Paul COMYN (Hérin)

Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (Denain) a donné pouvoir à M. Jean-François DELATTRE (Haspres)

M. Régis ROUSSEL (Émerchicourt) a donné pouvoir à M. Jean-Marie TONDEUR (Marquette-en-Ostrevant)

M. Bruno SALIGOT (Escaudain) a donné pouvoir à M. Aymeric ROBIN (Raismes)

M. Ali BENAMARA (Escaudain) a donné pouvoir à M. Michel QUIÉVY (Mortagne-du-Nord)

M. André DESMEDT (Hasnon) a donné pouvoir à M. Christophe PANNIER (Bruille-Saint-Amand)

Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (Lourches) a donné pouvoir à M. Patrick TRIFI (Raismes)

Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (Roelux) a donné pouvoir à M. Charles LEMOINE (Roelux)

M. Alain BOCQUET (Saint-Amand-les-Eaux) a donné pouvoir à M. Jean-Marc MONDINO (Saint-Amand-les-Eaux)

M. Jean-Michel MICHALAK (Sars-et-Rosières) a donné pouvoir à M. Jean-Claude MESSENGER (Lecelles)

M. André LEPRÊTRE (Wavrechain-sous-Faulx) a donné pouvoir à Mme Annie AVÉ-DELATTRE (Wasnes-au-Bac)

Membre absent excusé : 1

Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (Escautpont)

21/038B Modification du tableau des effectifs

Il convient de renforcer l'équipe de Direction Générale afin de mettre en œuvre le projet politique des élus communautaires sur le Pôle opérationnel en développant une gestion de projets en mode transversal et collaboratif au sein des équipes,

Le Bureau communautaire décide :

- la création d'un poste de Directeur.trice Général.e Adjoint.e à temps complet.
- la mise à jour à compter du 1^{er} mars 2021 du tableau des effectifs.

Adoptée à l'unanimité

21/039B Modification du tableau des emplois contractuels

Il convient de renforcer le service renouvellement urbain d'une part, et de mettre en cohérence les contrats de certains agents au regard des dispositions statutaires et notamment du recrutement dérogatoire des agents contractuels, d'autre part.

Aussi, le Bureau communautaire décide :

- d'approuver, à compter du 1^{er} mars 2021, la création des postes suivants dont les missions sont précisées dans le projet de délibération :
 - suite au besoin de renforcer l'ingénierie du service renouvellement urbain :
un poste de catégorie A, à temps complet, de Chargé.e de mission renouvellement urbain minier.
 - suite à la nécessité de mettre en cohérence les contrats de certains agents au regard des dispositions statutaires et notamment du recrutement dérogatoire des agents contractuels :
un poste de catégorie B, à temps complet, de Chargé.e de mission administratif et financier des actions de formation du public PLIE (cette création annule et remplace celle de la délibération n°55/18B du 25 juin 2018).
- d'approuver la mise à jour, à compter du 1^{er} mars 2021, du tableau des emplois contractuels.

Adoptée à l'unanimité

21/040B Entretien des écluses de la Scarpe et de leurs ouvrages annexes sur le territoire de la CAPH

Par convention signée le 4 avril 2006, VNF a concédé l'exploitation du port de plaisance de Saint-Amand-les-Eaux à la CAPH.

Est inclus au périmètre de la concession portuaire, l'exploitation de :

- l'écluse de Thun-Saint-Amand, y compris la passe-à-poissons,
- l'écluse de Saint Amand les Eaux.

La CAPH doit donc assurer l'entretien de ces 2 ouvrages.

Une consultation a été lancée le 16 novembre 2020 avec une date limite de remise des offres fixée au 17 décembre 2020.

Cette consultation comporte deux types de prestations :

- des prestations préventives, qui sont principalement des visites annuelles,
- des prestations curatives, qui seront traitées sous la forme d'un accord cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 80 000,00 € HT par an.

Les prestations du marché démarreront à compter de sa notification pour une durée d'un an reconductible tacitement trois fois. La durée totale du marché ne pourra excéder 4 ans.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 2 février 2021 a décidé de retenir l'offre de la société Eau Travaux et Maintenance dont le siège social est situé à Onnaing (59264) pour les montants suivants :

Montant des prestations préventives annuelles	120 330,00 € TTC.
Montant des prestations curatives annuelles	Prestations traitées par bons de commande (pas de montant minimum et avec un montant maximum de 80 000 € HT / an).

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ce marché public.

Adoptée à l'unanimité

21/041B Office du Tourisme de La Porte du Hainaut : Modification des statuts

L'Office de Tourisme de La Porte du Hainaut a été créé sous forme d'un EPIC en 2004.

Les statuts de la structure n'ont jamais fait l'objet de réajustement depuis cette date.

La crise du COVID19 et le contexte sanitaire toujours instable nous poussent à envisager d'autres pratiques notamment dans le domaine de la dématérialisation des réunions de l'instance délibérante de la structure.

Cette délibération a donc pour objet principal d'autoriser la tenue du Comité de direction de l'Office de Tourisme en visio ou audio conférence.

C'est également l'occasion d'actualiser et de mettre en conformité avec les pratiques et les évolutions réglementaires l'ensemble du document.

Le Bureau communautaire décide donc :

- d'autoriser la modification des statuts de l'EPIC Office de Tourisme de La Porte du Hainaut.
- d'adopter les statuts modifiés.

Adoptée à l'unanimité

21/042B Requalification et aménagement des espaces publics - Lot n°2 quartier Schneider à Escaudain, Louches et Roelux : Autorisation de signature de la modification n°2 du marché M 19030 supérieur à 5%

Par délibération n°19/099B en date du 17 juin 2019, le Bureau Communautaire a autorisé le Président de La Porte du Hainaut à signer un marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification et l'aménagement du quartier Schneider à Escaudain, Louches et Roeulx attribué au groupement Paysages (mandataire) Blau/Qualivia/Alpha Environnement pour un forfait provisoire de rémunération de 399 900,00 € HT, montant auquel s'ajoutait 25 993,50 € HT pour la mission complémentaire OPC.

Une modification n°1 a été notifiée le 29 octobre 2020 ayant pour objet d'intégrer une mission complémentaire relative au « Dossier loi sur l'eau » pour un montant de 15 000 € HT avec prise en compte de la levée de l'option par ordre de service,

La Commission d'Appels d'Offres en date du 2 février 2021 a émis un avis favorable sur la passation d'une modification de marché n°2 de 18,84% par rapport au montant du marché initial qui a pour objet :

- ✓ d'arrêter le coût prévisionnel des travaux,
- ✓ de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

L'article 10.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) du marché prévoit en effet un engagement du maître d'œuvre à l'issue de la mission études d'avant-projet (AVP) sur la base du coût prévisionnel des travaux. Celui-ci est estimé à 15 841 055,00 € HT.

Sachant que le maître d'œuvre est rémunéré provisoirement à un taux de 3%, il y a lieu d'acter le montant définitif de rémunération (produit du taux de rémunération fixé à l'acte d'engagement par le montant du coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre) par la passation d'une modification de marché n°2.

Le nouveau montant de rémunération est donc porté à 475 231,65 € HT auquel il convient d'ajouter le montant de 15 000,00 € HT lié à la modification n°1 (option) soit un nouveau montant définitif de rémunération de 490 231,65 € HT. L'ajout de la mission OPC porte ce total à 516 225,15 € HT.

Le Bureau communautaire décide :

- d'arrêter le coût prévisionnel des travaux à hauteur de 15 841 055,00 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la modification de marché n°2 permettant de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 516 225,15 € HT en y intégrant les montants de la modification de marché n°1 et la mission OPC.

Adoptée à l'unanimité

21/043B Le Fleury : Protocole transactionnel - Prorogation

Le Conseil Communautaire a délibéré le 16 novembre 2020 en faveur de la conclusion d'un protocole transactionnel entre la CAPH et la SAS TEO, exploitant du parc Le Fleury, afin de mettre un terme à une procédure judiciaire complexe et régler la situation au fond.

Ce protocole contenait 2 conditions suspensives :

- La première condition consistait en l'obtention par la CAPH de l'accord de ses instances décisionnelles, ce qui a été acté en novembre dernier.
- La seconde condition, pesant sur la SAS TEO, visait l'obtention d'un emprunt bancaire pour couvrir les frais d'acquisition de l'ensemble immobilier (emprunt d'un montant maximal de 1 340 000 € d'une durée de 20 ans au taux maximal de 1,35% hors assurance).

Depuis, la SAS TEO a fait valoir que la crise sanitaire avait entraîné un retard dans l'obtention de cet emprunt bancaire, et que la condition suspensive liée à celui-ci n'avait ainsi pas pu être levée dans le délai initialement convenu, à savoir le 30 novembre 2020.

Toutefois, il avait été prévu dans le protocole transactionnel que les délais puissent être prorogés, et c'est ce qu'a sollicité la SAS TEO, afin de finaliser l'obtention de son emprunt bancaire.

C'est ce principe de prolongation au 30 avril 2021 qui est aujourd'hui proposé à la délibération du Bureau Communautaire, sans autre modification des termes du protocole.

Le Bureau communautaire décide :

- d'accepter le principe d'un avenant au protocole transactionnel entre la CAPH et la SAS TEO, reportant au 30 avril 2021 la levée de la condition suspensive au bénéfice de la SAS TEO.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant de prolongation.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Service de collecte des déchets verts

Dans le cadre du nouveau service de collecte des déchets verts sur du territoire, le Président a rappelé que les membres de l'Exécutif avaient validé la décision de solliciter le SIAVED afin que ce dernier puisse proposer un contenant spécial déchets verts adapté au ramassage et à destination des habitants de La Porte du Hainaut.

Suite à cette sollicitation, le SIAVED a lancé deux appels d'offres :

- ✓ Le premier relatif au service de collecte des déchets verts, attribué à la société COVED (Paprec Group) pour une estimation d'un montant de 600 000 €.
- ✓ Le second relatif au contenant spécial déchets verts a quant à lui été déclaré infructueux.

Les membres du Bureau doivent donc se positionner sur la relance ou non de ce dernier marché.

À l'issue des échanges sur ce sujet, les membres du Bureau ont décidé à la majorité, de relancer une consultation pour ce marché relatif au contenant des déchets verts.

Fait à Wallers, le lundi 15 février 2021

Le Président,

Aymeric ROBIN



